



N° 2020-911

Arrêté portant modification de la composition du Conseil d'Administration du CIAS

Le Président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine,

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article R123-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté n°2020-839 du 07/09/2020 portant nomination des membres qualifiés au sein du Conseil d'administration du CIAS.

Vu la démission de Mme Christine Jully, représentant les associations familiales du Département, enregistrée en date du 08/10/2020.

Vu la nouvelle proposition de candidature de l'Union Départementale des Associations Familiales du Département notifiée en date du 09/10/2020.

Considérant la nécessité de remplacer Mme Christine Jully au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

ARRÊTE

Article 1 – Est déclarée démissionnaire du Conseil d'Administration du Centre Intercommunale d'Action Sociale :

- Mme Christine JULLY, en qualité de représentante des associations familiales du département.

Article 2 – Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Gascogne Toulousaine, sur proposition de l'Union Départementale des Affaires Familiales du Département :

- M. Thierry LACAZETTE en qualité de représentant des associations familiales du département.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20201013-2020_911-AI

Article 3 – Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Président est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Communautaire.

Article 4 – Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 – Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois.

Fait à l'ISLE-JOURDAIN,
Le 13 octobre 2020

Le Président,

Francis IDRAC

